

Asimut - Règles pour la réservation des salles pour s'exercer

Règles pour la réservation de salles

- Chaque étudiant peut réserver une salle supplémentaire jusqu'à 2 semaines à l'avance.
- Chaque étudiant dispose - au cours de ces 2 semaines - d'un quota roulant de 10 heures.
- Pendant la période principale (du lundi au vendredi de 11h00 à 17h00), maximum 2 heures peuvent être réservées, à part les "pianistes*, artistiques" qui ont le droit à 3 heures.
- La durée minimum de réservation est de 30 minutes.
- L'inventaire ne doit pas être enlevé.
- Tu es responsable de l'inventaire de la salle pendant toute la durée de ta réservation.

Réservations de dernière minute

- Les réservations "de dernière minute" sont possibles, même si ton quota est déjà épuisé.
- S'il reste du quota, le temps est déduit de celui-ci.
- Ces réservations de "dernière minute" doivent se faire dans les deux heures à venir.

Reconfirmation

- Chaque réservation doit être reconfirmée avant d'entrer dans la salle, sinon elle sera automatiquement annulée 5 minutes après le début de la session
- Pour la reconfirmation, ton appareil doit être connecté à l'un des réseaux de la HfM Freiburg ("MHS" ou "eduroam").
- Les délais de reconfirmation sont les suivants : à partir de 60 minutes avant et jusqu'à 5 minutes après le début de la réservation.
- Pour reconfirmer, appuie sur le bouton "Reconfirmer".

Terminer la réservation avant la fin de la session

- Si tu quittes la salle avant la fin, termine la réservation en appuyant sur le bouton "Terminer la réservation".
- Le quota restant sera alors remboursé, arrondi au quart d'heure.

Sur-salles spéciales

- La salle de clavecin 011 est réservée aux clavecinistes. Elle peut également être réservée 2 jours à l'avance par tous les autres étudiants.
- La salle de contrebasse 012 est réservée aux contrebassistes. Elle peut également être réservée 2 jours à l'avance par tous les autres étudiants.
- La salle d'orgue 022 est réservée aux organistes. Elle peut également être réservée 2 jours à l'avance par tous les autres étudiants.
- La salle d' harpistes 026 est réservée aux harpistes. Elle peut également être réservée 2 jours à l'avance par tous les autres étudiants.
- Les pianistes dont le piano est la discipline principale est artistique peuvent s'exercer en priorité dans les salles 031 à 036.
- Dans les salles 034 à 036, les pianistes ayant le piano comme matière principale dans les filières d'enseignement (BL) et d'éducation musicale élémentaire (EMP) ainsi que tous les étudiants ayant la direction de chœur et d'orchestre comme matière principale ont également la priorité.
- Les salles 031 à 036 peuvent également être réservées deux jours à l'avance par tous les autres étudiants.
- Dans la salle d'orgue 0100, seuls les organistes peuvent s'exercer.